



Politiques et Règlements ÉTÉ 2026

(Afin de simplifier le texte, le mot patineur désigne patineuse et patineur, merci de votre compréhension)

Date d'ouverture des inscriptions et priorités d'inscription :

PRIORITÉS des INSCRIPTIONS GLACES DE JOUR

1. Patineur de 19 ans et moins inscrit dans un programme Sports-Études, Concentration patinage artistique à la saison 2025-26 (Une preuve peut être demandée)
2. Patineur de 19 ans et moins dont le club d'appartenance saison 2025-26 inscrit à Patinage Canada est affilié à Patinage Montréal. (Une preuve peut être demandée)
3. Patineur Adultes (20ans+) le club d'appartenance saison 2025-26 inscrit à Patinage Canada est affilié à Patinage Montréal (*applicable aux glaces identifiées 20ans+ seulement*)
4. Patineur extérieur inscrit dans un programme Sports-Études, Concentration patinage artistique à la saison 2025-26 dont le club d'appartenance N'EST PAS affilié à Patinage Montréal.
5. Tout autre patineur membre en règle Patinage Canada à la saison 2025-26 de 19 ans et moins dont le club d'appartenance N'EST PAS affilié à Patinage Montréal.
6. Tout autre patineur membre en règle de Patinage Canada à la saison 2025-26 de 20 ans et + dont le club d'appartenance N'EST PAS affilié à Patinage Montréal.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

- **ÉCOLES de JOUR (René-Masson et St-Michel)**
 - **6 MAI 2026 19h30 : Patineurs membres Patinage Montréal**
(Priorités 1 et/ou 2)

- **ÉCOLES DE JOUR (René-Masson et St-Michel)**
 - **13 MAI 2026 19h30 : Patineurs non-membres Patinage Montréal**
(Priorité 4 et/ou 5)

PRIORITÉS des INSCRIPTIONS GLACES de soirée et de fin de semaine

1. Patineur de 19 ans et moins dont le club d'appartenance saison 2025-26 inscrit à Patinage Canada est affilié à Patinage Montréal. (Une preuve peut être demandée)
2. Patineur Adultes (20ans+) le club d'appartenance saison 2025-26 inscrit à Patinage Canada est affilié à Patinage Montréal (*applicable aux glaces identifiées 20ans+ seulement*)
3. Tout autre patineur membre en règle Patinage Canada à la saison 2025-26 de 19 ans et moins dont le club d'appartenance N'EST PAS affilié à Patinage Montréal.
4. Tout autre patineur membre en règle de Patinage Canada à la saison 2025-26 de 20 ans et + dont le club d'appartenance N'EST PAS affilié à Patinage Montréal.

OUVERTURE DES INSCRIPTION Glaces de soirée et de fin de semaine

(St-Michel, Sylvio-Mantha, René-Masson, Mont-Royal)

27 MAI 19h30: Patineurs membres Patinage Montréal (*Priorités 1*)

5 JUIN 19h30: Patineurs Adultes membres Patinage Montréal (*Priorité 2*)

10 JUIN 19h30 : Ouvert à tous selon les places restantes (*Priorité 3 et 4*)

POLITIQUE D'INSCRIPTION

- Les patineurs doivent être membre en règle de Patinage Canada à la saison 2025-26;
- Tous les coûts et horaires sont sujets à changement sans préavis;
- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler toute activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant et/ou que les disponibilités de plateaux changent.
- Aucune modification ne peut être faite par le patineur et/ou son entraîneur.
- Aucun transfert de journée n'est autorisé, pour un même patineur et/ou entre patineur;
- Toute annulation de glace due à un événement autre que ceux indiqués à l'inscription, ne peut pas faire l'objet d'un report sur une autre session ou d'un quelconque remboursement;
- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler **sans remboursement** une inscription découlant d'une fausse déclaration des habiletés du patineur, du club d'appartenance ou de la validité de l'inscription à Patinage Canada;
- Les périodes d'inscription et les dates limites doivent être respectées;
- Le nombre de patineurs accepté selon l'activité (école, test, etc.) est toujours limité;
- Une priorité d'inscription est accordée aux patineurs dont le CLUB d'APPARTENANCE inscrit à Patinage Canada à la saison 2025-26 est un club de l'association régionale de patinage artistique Montréal Concordia (Patinage Montréal);
- Aucune réservation par téléphone ou courriel n'est acceptée;
- Le paiement complet doit être effectué par carte de crédit lors de l'inscription. Aucun autre mode de paiement n'est accepté. Aucune exception possible;

- Patinage Montréal se réserve le droit de charger des frais administratifs pour toute demande de changement effectuée après le début des activités. Cette demande est d'ailleurs sujette à la disponibilité du plateau;
- L'achat de parcelles est strictement réservé aux patineurs inscrits à la saison en cours et doit être effectué en ligne sur la plateforme de Patinage Montréal, avant le début de la session sur glace. Aucun paiement de parcelles comptant ou payé en personne n'est accepté.

PRIX BLOC de GLACE 2026 :

0,16 \$ la minute pour un programme et 0,21 \$ la minute pour une participation à la pièce (parcelle) pour les 21 ans et moins.

0,32 \$ la minute pour un programme et 0,35 \$ la minute pour une participation à la pièce (parcelle) pour les patineurs de 22 ans et plus.

Les frais d'administration pour la saison ÉTÉ 2026 sont de 15 \$ et ne sont pas remboursables. Ils sont ajoutés automatiquement au premier achat effectué.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

- **Inscription à un bloc de temps de glace (sans frais d'intervenants) :** Une inscription peut être annulée et remboursée en totalité SI la demande est effectuée par courriel
 - **AU PLUS TARD le 19 juin 2026 20h00** pour les semaines 1 à 5 d'activités (22 juin au 26 juillet 2026)
 - **AU PLUS TARD le 22 JUILLET 2026 20h00** pour les semaines 6 à 9 d'activités (27 juillet au 21 août 2026)
 - Aucun frais ne sera remboursé si le délai et cette politique n'est pas respectée. Toute demande doit être faite par courriel à ecole@patinagemontreal.com.
- **Inscription à un cours avec des frais d'intervenants inclus (ex. Cours Patinage Plus, École de développement, Synchro, Hors glace) :** Aucun frais d'annulation ne sera facturé si la demande de remboursement est reçue à l'intérieur du délai prescrit par la Loi de protection du consommateur, soit 1/10 de la durée du contrat. Après ce délai, des frais d'annulation de 25% du montant des frais d'inscription à ce cours seront facturés et un remboursement au prorata sera effectué en fonction de la date de la demande. Toute demande doit être faite par courriel à ecole@patinagemontreal.com.
- **Maladie ou blessure :** Patinage Montréal rembourse au prorata des sessions ou des cours non utilisés à compter de la date de réception par Patinage Montréal d'une demande officielle écrite accompagnée d'un certificat médical valide. Toute demande doit être faite par courriel à ecole@patinagemontreal.com.

Autres :

- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler en tout temps **sans remboursement** une inscription qui ne respecterait pas les exigences du niveau affiché;

- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler en tout temps **sans remboursement** une inscription qui ne respecterait pas la présente politique d'inscription (adhésion Patinage Canada, club d'appartenance, etc.)
- Patinage Montréal se réserve le droit d'annuler en tout temps **sans remboursement** l'inscription d'un patineur qui ne respecterait pas les règles de bonnes pratiques et de bonne conduite;
- Patinage Montréal se réserve le droit d'exiger une preuve d'inscription à Patinage Canada et/ou au club d'appartenance AVANT d'accepter une inscription;
- Patinage Montréal peut effectuer, en tout temps, un contrôle des présences. Tout patineur qui refuserait de se conformer à cette procédure pourrait se voir refuser l'accès aux glaces, sans remboursement.
- Tout patineur qui ne serait pas inscrit au début de la session se verra également refuser l'accès aux glaces.
- Patinage Montréal peut demander aux patineurs et/ou entraîneurs de fournir des preuves de test afin de valider le niveau;
- Les frais d'administration à la saison d'été ne sont pas remboursables;
- Patinage Montréal accorde un remboursement total s'il annule un programme complet;
- Tout remboursement est effectué via la plateforme de paiement par un crédit sur la carte de crédit utilisée pour le paiement original;
- Aucun remboursement n'est effectué pour un montant de 10 \$ ou moins.
- **Aucun remboursement n'est effectué si l'annulation des cours est hors du contrôle de Patinage Montréal (ex. fermeture de l'installation etc.)**

ENTRAÎNEURS NON-INSCRITS À PATINAGE CANADA COMME PATINEUR:

Patinage Canada permet aux entraîneurs de patiner avec leur accréditation d'entraîneur sans devoir s'inscrire comme membre patineur. Toutefois, vous devrez inscrire votre numéro d'entraîneur PNCE dans votre dossier de patineur avant de vous inscrire.

PRÉSENCE D'UN ENTRAÎNEUR SUR LA GLACE

- Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer de la présence d'un entraîneur sur la glace en tout temps.

CHOIX DU NIVEAU DE GLACE

- Le patineur doit être inscrit au programme correspondant à son plus haut niveau réussi en Style libre OU en danse/habilités. L'entraîneur de l'enfant peut guider le parent avant l'ouverture de l'inscription afin de faire le bon choix.
 - L'objectif est d'assurer un environnement SÉCURITAIRE et ADAPTÉ au niveau du patineur pour favoriser un entraînement agréable;
 - Le ratio de patineurs admis est également adapté au niveau des patineurs sur la glace.

À titre d'exemple :

Niveau de la glace à l'inscription	Dernier test style libre (éléments) réussis	Derniers tests danses et/ou habiletés réussis
Étapes et STAR 1-2	Aucun, STAR 1	Aucun, STAR 1-2
STAR 1-4	Aucun, STAR 1-2-3	0-1-2-3-4
STAR 2-4	STAR 1-2-3	STAR 1-2-3-4
STAR 2-5	STAR 2-3-4-5	STAR 2-3-4-5
STAR 5+	5 et +	5 et +
Tous niveaux	Patineurs STAR seulement	Patineurs STAR seulement

- Les cours de groupes ne sont autorisés que sur les plages identifiées <groupe>. Les cours de groupe de quatre patineurs ou plus simultanément avec un entraîneur ne sont pas permis durant les plages de cours qui ne portent pas la mention « groupe » dans l'horaire.
- Un patineur doit patiner uniquement sur les périodes auxquelles il s'est inscrit;
- Un patineur non inscrit à une plage horaire ne peut pas remplacer un patineur inscrit lorsque celui-ci est absent;
- Le patineur doit signifier sa présence au responsable de Patinage Montréal dès son arrivée, en cas de contrôle des présences;
- Un patineur non inscrit sur la liste de présences NE PEUT PAS utiliser la glace tant que son inscription n'est pas payée et validée sur le site d'inscription de Patinage Montréal. Un patineur non-inscrit n'est pas assuré par Patinage Montréal;
- Le respect mutuel est de rigueur en tout temps;
- Une tenue de patinage convenable est requise, les cheveux doivent être attachés, la gomme à mâcher, la nourriture sont interdites sur la glace;
- Patinage Montréal n'est PAS RESPONSABLE des objets perdus ou volés;
- Patinage Montréal se réserve le droit de modifier l'horaire ou les programmes pour respecter les règlements de la ville de Montréal sur le nombre minimal de patineur devant être présents sur la glace.

Soutien et service à la clientèle

Nous sommes désolés, mais aucun service par téléphone ne sera disponible. Les questions peuvent être adressées à ecole@patinagemontreal.com et un suivi sera fait dans les 48 heures.